



Assemblée générale

Distr. générale
16 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 38 b) de l'ordre du jour

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international : les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Lettre datée du 2 novembre 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Présidente du Conseil économique et social

Comme vous le savez, le Conseil économique et social a, dans sa résolution 2001/1 du 15 juillet 2002, décidé que des groupes consultatifs spéciaux pour les pays africains sortant d'un conflit pourraient être créés, suite à la recommandation formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/217 du 21 décembre 2000 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Deux groupes consultatifs spéciaux ont été créés jusqu'à présent, un pour la Guinée-Bissau et un pour le Burundi.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les rapports les plus récents des groupes consultatifs spéciaux pour la Guinée-Bissau (E/2004/10 et E/2004/92) et le Burundi (E/2004/11 et E/2004/98) qui ont été présentés au Conseil. Après avoir examiné ces rapports, le Conseil a adopté des résolutions sur la Guinée-Bissau (2004/1 du 3 mai 2004 et 2004/61 du 21 juillet 2004) et sur le Burundi (2004/2 du 3 mai 2004 et 2004/60 du 23 juillet 2004).

Le Conseil économique et social a également procédé à une évaluation des travaux des groupes consultatifs spéciaux (E/2004/86). Cette évaluation a fait l'objet d'un rapport qui lui été présenté à sa session de fond de 2004. Après avoir examiné le rapport, le Conseil a adopté la résolution 2004/59 du 21 juillet 2004, dans laquelle il a félicité les groupes consultatifs spéciaux des initiatives novatrices et constructives prises en faveur des pays concernés et fait des suggestions pour améliorer leurs travaux.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale.

(Signé) Marjatta **Rasi**
